

# **PROCES-VERBAL**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017 A 20H**

Président de séance : RANCHIN Cédric, Adjoint au Maire

Présents : ANCEY Jean-Paul, CHAROUSSET Bernard, CHASTAING Jacques, MARION Eric, CONSTANT Monique, LAROCHE Nadège, RANCHIN Marie-Jo, MOLLIER Catherine et COULANGE Marie-Laure

Absent : CONSTANT Bernard (donne pouvoir à M. RANCHIN Cédric)

Secrétaire de séance : M. ANCEY Jean-Paul

La séance a été ouverte à 20h

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2017 à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

#### **1/ Vote des taux 2017 des 3 taxes ménages**

Comme chaque année, le conseil municipal doit voter les taux des 3 taxes ménages : taxe d'habitation, taxe foncier bâti et non bâti.

Les taux actuels sont :

- Taxe d'habitation : 11.49
- Foncier bâti : 10.85
- Foncier non bâti : 74.35

Le montant encaissé sur l'année 2016 était de 129 774 €. A taux constants, l'Etat prévoit un produit fiscal global pour la commune de 130 850 € pour l'année 2017.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité une augmentation de 1% du taux de la taxe d'habitation et de celui du foncier bâti. Les taux 2017 seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 11.60
- Foncier bâti : 10.96
- Foncier non bâti : 74.35

#### **VOTE :**

Pour 11

Contre

Abstention

## **2/ Création de 2 postes d'ASVP pour la saison 2017**

Comme chaque été depuis plusieurs années, il est nécessaire d'embaucher 2 agents de surveillance de la voirie publique pour la saison estivale. Cette année les contrats iront du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août inclus.

Leurs fonctions principales consistent à faire respecter les consignes de circulation et de stationnement durant la période estivale.

Il est donc nécessaire de créer 2 emplois d'ASVP de 35 heures hebdo avec rémunération sur l'indice brut 351 (indice majoré 328) et attribution d'une indemnité spéciale de fonction des agents de police de 5 %.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de 2 postes d'ASVP du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août inclus sur l'indice brut 351 avec une indemnité spéciale de fonction de 5 %.

### **VOTE :**

Pour 11

Contre

Abstention

## **3/ Amortissement des subventions d'équipement versées au SEBA**

La commune a signé dernièrement plusieurs conventions avec le SEBA concernant la réalisation de divers travaux : réseau d'assainissement, réseau d'eaux pluviales, extension et/ou renforcement du réseau d'eau potable.

Les premiers travaux ont débuté fin 2015 et donc ont été payés sur le budget 2016. Aussi, leur amortissement doit être prévu dès cette année.

Au vu des montants importants et de la nouvelle réglementation qui permet aux communes de neutraliser les effets de l'amortissement des subventions d'équipement versées, le Conseil municipal décide d'amortir comme suit les montants payés au SEBA sur l'article 2041582 à compter de 2016 :

- Amortissement linéaire sur 10 ans
- Amortissement neutralisé en totalité.

### **VOTE :**

Pour 11

Contre

Abstention

#### **4/ Convention de mise à disposition d'un agent à la Communauté de Communes**

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, Sandrine est mise à disposition de la Communauté de Communes le temps des activités périscolaires (soit 4h par semaine : temps d'activités périscolaires + temps de préparation).

Comme chaque année, cette mise à disposition fait l'objet d'une convention entre la Commune et la Communauté de Communes.

Pour l'année scolaire 2016/2017, le nombre d'heures remboursé par la Communauté de Communes est de 149.60 (congrés compris) soit 136 h hors congrés.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **VOTE :**

Pour 11

Contre

Abstention

#### **5/ Inscription des achats de moins de 500 € en section d'investissement**

La commune ne récupère une partie de la TVA que sur les achats payés en section d'investissement. La réglementation ne permet d'inscrire que des achats de plus de 500 € en section d'investissement. Aussi, il est nécessaire de délibérer comme chaque année pour que même les achats de moins de 500 € puissent être inscrits en section d'investissement.

Le Conseil municipal accepte d'inscrire en section d'investissement les acquisitions de moins de 500 € sur le Budget Primitif 2017 de la Commune.

#### **VOTE :**

Pour 11

Contre

Abstention

## 6/ Budget Primitif 2017 de la Commune

Monsieur le Premier Adjoint présente au Conseil municipal le budget primitif 2017 de la Commune qui se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

### Détails de la section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général : 198 689.02 €

Chapitre 012 Charges de personnel : 150 000 €

Chapitre 014 Atténuation de produits : 23 150 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 55 459 €

Chapitre 66 Charges financières : 15 000 €

Compte 023 Virement à la section investissement (autofinancement) : 170 000 €

Chapitre 042 Amortissements : 27 800 €

TOTAL : 640 098.02 €

Recettes :

Chapitre 013 Atténuation de charges : 2 500 €

Chapitre 70 Produits des services : 96 000 €

Chapitre 73 Impôts et taxes : 142 980 €

Chapitre 74 Dotations et participations : 119 867 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 4 000 €

Chapitre 77 Produits exceptionnels : 3 700 €

Chapitre 042 Neutralisation des amortissements : 16 000 €

Compte 002 Excédent 2016 reporté : 255 051.02 €

TOTAL : 640 098.02 €

### Détails de la section d'investissement (restes à réaliser compris) :

Dépenses :

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées : 112 100 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles (hors opérations) : 5 000 €

Chapitre 10 Dotations Fonds divers Réserves : 5 000 €

Chapitre 16 Remboursements d'emprunts : 26 850 €

Chapitre 040 Neutralisation des amortissements : 16 000 €

Opérations (achats et travaux prévus) : 225 500 €

TOTAL : 390 450 €

Recettes :

Chapitre 13 Subventions d'investissement : 25 950 €

Chapitre 10 Dotations Fonds divers Réserves : 31 046.43 €

Compte 021 Virement de la section de fonctionnement : 170 000 €

Chapitre 040 Amortissements : 27 800 €

Compte 001 Excédent reporté : 135 653.57 €

TOTAL : 390 450 €

Les principaux travaux prévus en investissement sont la voirie, l'adressage, la signalétique d'information locale (SIL), des achats de matériels et mobiliers, la réserve incendie sur les Gras et des travaux sur les différents bâtiments communaux et au cimetière.

Le Conseil municipal approuve le budget primitif 2017 de la Commune autorise Monsieur le Premier Adjoint à le signer et Monsieur le Maire à procéder à son exécution tout au long de l'exercice comptable.

### **VOTE :**

Pour 11

Contre

Abstention

## **7/ Budget Primitif 2017 du CCAS**

Monsieur le Premier Adjoint présente au Conseil municipal le budget primitif 2017 du CCAS qui se compose d'une section de fonctionnement dont le montant des dépenses et le montant des recettes s'élèvent à 4 841.78 € dont 1 741.78 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil municipal approuve le budget primitif 2017 du CCAS autorise Monsieur le Premier Adjoint à le signer et Monsieur le Maire à procéder à son exécution tout au long de l'exercice comptable.

### **VOTE :**

Pour            11

Contre

Abstention

La séance est levée à 20h55

**TABLEAU DES SIGNATURES**  
**PV CM DU 12/04/2017**

<b>M. CONSTANT Bernard</b>	<b>Absent (a donné pouvoir à M. RANCHIN Cédric)</b>
<b>M. RANCHIN Cédric</b>	
<b>Mme CONSTANT Monique</b>	
<b>M. ANCEY Jean-Paul</b>	
<b>M. CHASTAING Jacques</b>	
<b>M. CHAROUSSET Bernard</b>	
<b>M. MARION Eric</b>	
<b>Mme RANCHIN Marie-Jo</b>	
<b>Mme LAROCHE Nadège</b>	
<b>Mme COULANGE Marie-Laure</b>	
<b>Mme MOLLIER Catherine</b>	